



Concernant les dettes d'un parent décédé

Par **J.K.**, le **17/05/2021** à **16:40**

Bonjour,

J'ai appris par la police du décès de mon père avec qui je n'avais plus de contact depuis 20 ans. La police va me remettre les clés de son appartement dont je pense qu'il en était locataire. Et vu qu'il a toujours été un homme très endetté, je ne veux pas me retrouver malgré moi tributaire de ses dettes.

Donc mes questions sont les suivantes : je dois me rendre à son domicile afin de récupérer des documents tels que son livret de famille pour mettre en place son enterrement. Dois-je venir avec un représentant de la loi à son domicile (agent de police, huissier de justice) afin d'attester et confirmer que je n'ai rien pris provenant de chez lui ?

Si je préviens sa banque de son décès, cela atteste-t'il que j'accepte ses dettes ?

Je vous remercie d'avance pour l'attention portée à mes questions.

Bien cordialement.

Par **goofyto8**, le **17/05/2021** à **16:58**

bonjour,

[quote]

dois je venir avec un représentant de la loi à son domicile (agent de police, huissier de justice) afin d'attester et confirmer que je n'ai rien pris provenant de chez lui ?

[/quote]

Non, pas indispensable, sauf si vous êtes en mauvais termes avec d'autres héritiers, s'ils existent (frères, soeurs, épouse)

[quote]

SI je préviens sa banque de son décès, cela atteste t'il que j'accepte ses dettes ?

[/quote]

non, le fait d'avertir sa banque bloquera son compte jusqu'au déblocage après règlement de la succession

Par **J.K.**, le **17/05/2021** à **17:15**

Je vous remercie infiniment pour votre réponse.

Bien cordialement